

19 janvier 2016

16.301

Question Armin Kapetanovic**Quelles expériences tirer du changement de stratégie de l'Hôpital fribourgeois?**

Dans sa stratégie 2013-2022, l'Hôpital fribourgeois (HFR) avait décidé, dans un premier temps, de conserver les blocs opératoires de Riaz (district de la Gruyère = env. 50'000 habitants) uniquement pour l'activité ambulatoire. A cette époque, M^{me} Pauline de Vos Bolay était directrice de l'HFR et M. Bernard Vermeulen son directeur médical. L'actuelle présidente d'HNe quittait l'HFR à mi-2013 et le directeur médical vers la fin de l'été 2015. Tous deux exercent actuellement à l'HNe.

Or, coïncidence du calendrier ou pas, quelques mois après le départ du Dr Bernard Vermeulen de l'HFR, cet établissement décidait de revenir en arrière concernant la fermeture des blocs de Riaz pour "privilégier l'exploitation des infrastructures existantes, notamment ses blocs opératoires, ainsi Riaz conserve ses activités chirurgicales d'urgence, avec un bloc disponible 24 heures sur 24".

Ce choix a été diplomatiquement justifié par une diminution de la capacité d'investissement de l'HFR.

1. *En se basant sur la capacité d'investissement de l'HNe, les besoins médicaux et les investissements à venir, le Conseil d'État prend-il en considération l'expérience fribourgeoise du point de vue stratégique et du point de vue des choix effectués par les personnes qui exerçaient les activités opérationnelles à l'époque?*
2. *Vu les similitudes avec la situation de l'HNe et, évidemment, sans s'immiscer dans les affaires du canton de Fribourg, comment le Conseil d'État juge-t-il ce changement partiel de stratégie de l'Hôpital fribourgeois et a-t-il pris langue avec ses homologues de ce canton voisin afin de bénéficier de leurs expériences?*

Signataires: A. Kapetanovic, C. Dupraz, P. Herrmann, T. Bregnard, M. Schafroth, T. Huguenin-Elie et M. Giovannini.

Réponse écrite du Conseil d'Etat, transmise aux membres du Grand Conseil le 24 février 2016

L'HFR est effectivement revenu sur certaines des décisions qu'il avait prises à l'époque. Pour rappel, si le Conseil d'État fixe les sites de l'HFR, ce dernier peut librement décider des prestations qui y sont fournies.

La décision de l'HFR met encore une fois en lumière toute la complexité qui entoure les orientations prises dans le domaine hospitalier. En outre, les réalités d'un canton ne sont pas automatiquement celles d'un autre. La proximité d'un centre universitaire, la concurrence avec le secteur privé, le développement du réseau sanitaire, l'attractivité générale de la région ou du canton, les accès par les transports, etc influencent les décisions. En outre, le monde hospitalier évolue à une vitesse folle dans un contexte difficile: pénurie de personnel médico-soignant, vieillissement de la population, évolutions techniques, législatives et tarifaires etc; toutes ces composantes conduisent l'hôpital ou le politique à prendre certaines décisions.

Le Conseil d'État est convaincu qu'il n'existe pas de solution miracle pour l'organisation idéale d'un hôpital et pour l'organisation de celui-ci sur le territoire cantonal. L'expérience dans notre canton mais également celles d'autres cantons comme celui de Fribourg viennent à son sens confirmer ce sentiment. Les différentes organisations dépendent de tant de facteurs, parmi lesquels le contexte politique ou l'histoire, qu'il en est impossible de procéder à des comparaisons simplistes.

Contrairement à ce que semble affirmer l'auteur de la question, le Conseil d'État considère que le fait de disposer de personnes qui ont justement connu d'autres réalités que celles de notre canton est un enrichissement important.

Rappelons encore que le Conseil d'État présentera prochainement son projet d'organisation spatiale de l'HNE et qu'il n'entend pas prendre position avant cela sur ces questions. Dans ce cadre, d'autres organisations hospitalières sont évaluées, en Suisse ou à l'étranger, et évidemment que la situation de l'HFR est une expérience intéressante, sans s'immiscer dans les décisions prises.

En outre, sans connaître parfaitement la situation à Fribourg, il nous apparaît que les décisions prises dans ce canton ont une forte composante politique alors que le projet initial se basait essentiellement sur des considérations de gestion hospitalière. En ce sens, le projet conduit

actuellement dans le canton de Neuchâtel se veut plus global à mesure qu'il intègre en particulier des composantes liées au territoire.

Enfin, le Conseil d'État réitère son vœu de voir le parlement accorder sa confiance – fût-elle critique – à celles et ceux qui conduisent les difficiles réformes qui sont nécessaires à l'HNE et celui que l'on évite de transformer chaque désaccord en occasion de discréditer celles et ceux qui affrontent quotidiennement les difficultés de ce secteur.